

LE CANADA

Journal Quotidien du soir

LA VALLEE DE L'OTTAWA

Journal Hebdomadaire à 16 pages

BUREAUX 414 et 416 Rue Sussex OTTAWA, ONT.

Vendredi 7 Aout 1891

ECHOS DU JOUR

Les Chambres anglaises se réuniront le 24 octobre prochain.

Le bruit court à Berlin que l'empereur visitera l'exposition de Chicago.

Le gouvernement anglais a voté \$10,000 pour les frais de la réception de l'escadre française à Portsmouth.

On annonce de Montréal que le colonel de Lotbinière-Hawwood, frère de M. Harwood, député de Vaudeville, est mourant.

On annonce de Montréal que le colonel de Lotbinière-Hawwood, frère de M. Harwood, député de Vaudeville, est mourant.

Les conservateurs du comté d'Argenteuil ont choisi M. D. Simpson pour leur candidat, au siège vacant à la Législature Provinciale.

Sur Henry Lyster est arrivé à New York hier, il est parti hier soir à Chicago. La compagnie de sondage au Conseil de Ville de Toronto commencent à devenir sérieuses.

Moscou vient d'avoir son exposition française; Paris aura, l'an prochain, une exposition russe; ce sera une exposition industrielle, agricole et artistique. Elle s'ouvrira le 1er janvier.

Les libéraux de Trois-Rivières viennent de former un club sous le vocable de "Club Laurier." M. John Ryan en est le président. M. Arthur Bonin est le secrétaire-correspondant et M. A. Lanthier le secrétaire-archiviste.

Les journaux font de grands éloges du discours prononcé mardi dernier, par l'hon. M. Laurier, sur l'aménagement de l'Exposition. C'est certainement un des discours les plus remarquables qui aient encore été prononcés à la Chambre des Communes. Nous pourrions ajouter qu'il est resté sans réponse.

Le steamer "Majestic" de la ligne "White Star" est arrivé à New York mercredi matin, ayant fait la traversée de Queenstown en cinq jours dix heures et huit minutes. C'est la traversée la plus rapide qui soit connue, étant de soixante dix minutes plus courte que la traversée du steamer "City of Paris" qui portait le nom de la "Reine de l'Océan."

Le Sénat a décidé de faire une enquête, relativement aux subsides accordés à la compagnie de la Baie des Chaleurs par le gouvernement de Québec. L'accusation est qu'une somme de \$75,000 a été retenue par les amis du gouvernement pour des fins politiques. M. Barwick de Toronto est le témoin à charge.

Le général du COURRIER DU CANADA, M. Elzar Béland, a eu à douleur de perdre lundi soir, sa jeune femme, après une maladie de quelques jours.

Madame Béland, fille de M. P. G. Huot, de Québec, n'était mariée que depuis onze mois.

Elle était douce des plus belles qualités de l'esprit et du cœur.

Nous prions la famille d'agréer nos plus sincères condoléances.

On annonce de Winnipeg que Michael Davitt, l'émancipateur irlandais est arrivé en cette ville, de retour de l'Ouest. Lors d'une entrevue, il a dit: "Un homme pourrait rester un an au Nord-Ouest avant d'y obtenir des renseignements précis sur le développement, les ressources et l'avenir de cet immense territoire. Le pays est assez vaste pour devenir un empire. Tout ce qui a été dit, en faveur du grand Nord-Ouest n'est pas en dessous de la réalité. Tout moi-même content et plein d'espoir."

Interrogé relativement au choix de Dillon comme futur chef du parti irlandais, M. Davitt a refusé de se prononcer.

Nous sommes heureux de constater que la presse du pays ait pu s'accorder, à un homme de grands talents, le mérite qui lui est dû. Nous nous félicitons du sentiment exprimé par Le NATIONAL, comme il suit:

Dans cette enquête de M. McGeoyne qui se poursuit actuellement à Ottawa, M. C. A. Geoffroy s'est montré avocat de premier ordre. Conservateur comme libéral s'accordent à dire que son habileté et sa science légale ne peuvent être surpassées. M. Geoffroy tient très exactement à une douzaine d'avocats des plus retors, sans que sa patience et son érudition soient jamais mises en défaut.

Nous n'avons dans le CANADA: Un ministre qui n'est pas un lit de roses par le temps qui court, c'est l'hon. M. Haggart, maître général des Postes du Canada. Certains rapports amicaux ou autres avec un employé de son département, M. Craig, lui ont aujourd'hui une cause d'ennuis considérables. Il s'en est passé de belles au ministère des Postes, parait-il! Il y a là matière à édification joliment comme un département des Travaux Publics!

L'ÉLECTEUR parait ainsi hier de ce nouveau scandale auquel est mêlé le nom de M. Haggart:

Dès les premiers mois de l'enquête, on s'y heurte à des mystères galants, tout à fait Louis XV. On découvre que dans ce département des femmes sont portées sur la feuille de paie, sans valeur reçue en apparence; dans un cas, les chèques de la charmante employée étaient remis au général ministre, qui n'a pu expliquer dans quelles circonstances, il allait remettre lui-même cet argent à la destinataire, attendu que de violentes objections ont été soulevées, ce qui a conduit à l'enquête d'hier.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

On a aussi aperçu la bouche du sous-ministre des Postes, lui-même, que la coutume du département est d'employer des surmunières, quand il y a trop d'employés permanents. Évidemment, le ministre des Postes est trop encombré, et c'est ce qui explique le fait encombant, et c'est ce qui explique le fait encombant.

LES EMPLOYÉS PUBLICS

Les révélations faites, au comité des Comptes Publics, sur les malversations commises par des employés publics et la résolution prise par le gouvernement, par la suite, inspirant au correspondant de LA JUSTICE à Ottawa, les réflexions suivantes:

La position est devenue si grave, la gangrène paraît si générale que le gouvernement fait mine de travailler le service civil.

Il a fixé la durée du travail de 9 1/2 a. m. à 5 heures p. m. Les employés n'auront plus le permis d'aller prendre le goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Les chefs ont le droit de service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

COURRIER DE PARIS

Pour meurtre de leur fille

UN COMTE GRACIE

UN MEURTRIERE REND

LA FRANCE ET LA RUSSIE